



## La CGT défend les droits des salariés et des cheminots.

L'entreprise développe une offre Low-Cost, appelée OUIGO en embauchant des jeunes en CDD pour une période allant du 31 novembre 2015 au 30 septembre 2016. Depuis le mois de décembre, les agents OUIGO pouvaient être sollicités pour réaliser les dépêches des personnes en situation de handicap (PSH).

Lors de la dernière réunion DP de l'ETGV Pays de la Loire, la délégation CGT a interpellé la Direction sur le sujet OUIGO afin d'éclaircir divers points, notamment la dotation de radios pour tous les agents (question E3 du 21 janvier), dans le but d'améliorer les relations de travail et de veiller à la sécurité des salariés. A notre question : « les agents en CDD OUIGO sont-ils habilités à prendre en charge les personnes en situation de handicap ? » **Réponse du DET** : « ils ne sont pas censés le faire ! ... » Depuis, il semblerait que cette question ait touché un point sensible ... car il y a eu une situation de crise et réunion de crise pour aboutir à l'annonce jeudi dernier précisant que les agents OUIGO ne feront plus de dépêches à compter de ce jour...

Alors un retour sur les obligations en matière de sécurité semble nécessaire.

Ainsi, lorsque les agents prennent en charge les personnes en situation de handicap, ils le font selon les termes de leur poste. En l'occurrence, il n'y a pas de fiche de poste. Première surprise de notre part. Ensuite, vient la prise en charge qui nécessite une autorisation et une formation. Deuxième surprise, personne ne sait réellement quelles sont les missions des OUIGO. Et enfin, en cas d'accident, qui est responsable ? Quizz de la recherche des fautifs ? Les agents devaient-ils effectuer ces missions ? Le jeune non formé serait-il responsable devant la justice ? A toutes ces questions nous n'avons pas de réponse.

A ce stade, nous avons confirmé à un Dpx notre rôle : **nos interventions se basent sur le respect de la réglementation en vigueur et sur l'amélioration des conditions de travail.** Cette mise en place s'est effectuée de manière brutale et a modifié les conditions de travail des cheminots, mise en place d'horaires avec coupure, formation au rabais, contrainte sur la production, etc ... Rien n'est clair ! Qui a autorisé ?

Nous ne pouvons laisser l'entreprise brader nos emplois au prétexte d'expérimentation. Nous ne pouvons pas laisser les jeunes et l'ensemble des collègues dans l'expectative des missions attribuées aux jeunes CDD. Chacun s'interrogeait sur le chantier ....

**Pour rappel fin décembre, la CGT a créé les conditions pour faire embaucher 8 agents dont plusieurs CDD, simplement en intervenant sur les problématiques de précarité de l'emploi.**

*La CGT n'est pas responsable du retrait des missions qu'on n'aurait jamais dû vous confier !*

